

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES APPLICABLE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014 : explication et points à retenir.

Explication :

→ Cette réforme permet d'alléger la journée d'enseignement de l'enfant ; d'avoir des temps plus propices aux apprentissages ; de proposer des activités ; de garantir une meilleure cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Points à retenir :

- Gratuité de la garderie jusqu'à 17H (17H15 à Chambon), les lundi, mardi, jeudi et vendredi jusqu'à 12H45 (12H30 à Molineuf), le mercredi,
- Possibilité de récupérer son enfant librement après l'école,
- Horaires du passage du car inchangés,
- Restauration à Molineuf possible mercredi midi pour les enfants restant au centre de loisirs l'après-midi, Mise en place d'une garderie améliorée :
 - a) Ajout d'un intervenant supplémentaire le midi et le soir,
 - b) Propositions d'activités différenciées (bibliothèque, jeux, aide aux devoirs...).

POUR UNE COMMUNE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Un des défis majeurs des prochaines années, au niveau mondial comme à Molineuf, consiste à prendre soin de notre planète et de notre village pour les restituer à nos descendants en aussi bon état que nous les avons trouvés. Nous devons ainsi prendre des mesures au niveau communal mais chacun d'entre doit également y veiller.

Arrêt des pesticides : la commune s'est engagée dans cette voie et en 2020, ils seront définitivement interdits. Comme les employés communaux ne peuvent pas matériellement tout désherber, nous devons nous habituer à vivre avec des « mauvaises herbes » qui n'ont de « mauvaises » que le nom.

La réduction des déchets : avant de trier les déchets (pour les recycler) ce qui est déjà une démarche citoyenne importante, nous devons avoir une démarche de prévention.

La prévention des déchets : qu'est-ce que c'est ? La prévention est donc complémentaire du recyclage. Tandis que le recyclage permet de gérer au mieux les déchets existants du quotidien, la prévention des déchets vise à éviter de les produire.

Ainsi par des gestes préventifs simples, comme boire l'eau du robinet, apposer un stop pub sur sa boîte aux lettres, composter, ou bien encore déposer ses piles et habits usagés dans des bornes spécifiques réparties sur le territoire, chacun d'entre nous peut agir afin de limiter au quotidien sa production de déchets.

VAL-ECO, syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois, s'est engagé auprès de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), à réaliser et mettre en oeuvre son programme local de prévention des déchets sur le blaisois (58 communes) en partenariat avec Agglopolys, dans le but de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de 7% par habitant d'ici 2017.

Pour en savoir plus sur les actions du programme local de prévention des déchets du blaisois, contactez VAL-ECO au 02.54.74.62.53 ou connectez-vous sur : www.valeco41.fr

Brûler les déchets verts, c'est polluer : brûler 50 kg de déchets verts, produit autant de particules que 37000 km effectués par une voiture à essence. Pour les gérer, on peut composter, broyer ou les emmener à la déchetterie de Molineuf, comme dans celles de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys.

Les abords de la déchetterie : dans cette même démarche de respect de l'environnement, nous devons absolument éviter de laisser des détritiques autour des conteneurs de verre, papiers et plastique, situés à côté de la déchetterie. Les abords de celle-ci sont régulièrement envahis de déchets de toutes sortes.

Élagage et sécurité : tous les propriétaires de terrains situés au bord des voies communales ou départementales sont tenus de ne pas laisser leurs plantations envahir les bernes, voire la chaussée, ce qui dans certains cas sont une entrave à la circulation. Dans bien des endroits, la végétation cache les panneaux de signalisation ou de limitation de vitesse, ce qui présente des dangers importants pour la circulation. Par ailleurs, certaines lignes téléphoniques sont souvent encombrées de branches, qui à terme, en casseront les fils.

Tous ces gestes, assez simples, contribuent à préserver notre environnement.

Comme les autres années, nous organisons une journée éco-citoyenne (ramassage des détritiques sur les bernes), le DIMANCHE 7 SEPTEMBRE à 9H30. Rendez-vous place de la mairie.

LA LUDOMOBILE DE LA CHRYSALIDE propose jusqu'au 28 août des après-midi jeux aux habitants, petits et grands. Accès gratuit et sans inscription.

Le centre social La Chrysalide organise, en partenariat avec les ludothèques d'Agglopolys et avec le concours de bénévoles, des animations et jeux gratuits dans les communes de la Communauté d'agglomération de Blois.

► Herbault : jeudi 31 juillet sur la grande place à partir de 15H,

► Mesland : mardi 26 août dans la cour de l'école maternelle à partir de 15H.

Au Parc des Mées à La Chaussée-Saint-Victor, tous les mercredis de juillet à partir de 15 h et le mercredi 27 août à partir de 15 h.

Plus de renseignements : 02 54 45 54 70 ou sur le site internet : www.ciasdublaisois.fr

TOUS À VOS AGENDAS



- ➔ **Samedi 2 août à partir de 11H** : tournoi de pétanque intergénérationnel à Orchaise.
- ➔ **Vendredi 15 août** : 48^{ème} Bric à brac à Molineuf. Renseignements au : 06.68.02.08.77.
- ➔ **L'UNRPA** organise à partir de septembre 2014 plusieurs sorties :
 - Du 5 au 12 septembre : voyage en Corse
 - Le mardi 4 novembre : repas spectacle à Ouzouer le Marché. Tarif pour la journée transport compris : 74 €.
 - Le lundi 17 novembre : journée avec repas et spectacle de music-hall. Tarif pour la journée transport compris : 72 €.
 - À partir du jeudi 4 septembre : reprise des jeux de société (cartes, scrabble...) tous les jeudis après-midi. N'hésitez pas à venir passer une après-midi agréable !Pour plus de renseignements, merci de contacter le : 02.54.70.02.73.
- ➔ **Dimanche 7 septembre à partir de 8H** : randonnée pédestre organisée par la Molineuaise. Trois circuits : 6, 12 et 18 km.
- ➔ **Dimanche 7 septembre** : 5^{ème} vide-grenier à Chambon-sur-Cisse organisé par les Sapeurs Pompiers - Renseignements au : 02.54.70.11.72.
- ➔ **Promenades découvertes gratuites organisées par la Communauté d'Agglomération de Blois** :
 - Le mardi 9 septembre à 18H30 : rendez-vous rue nationale devant la mairie de Chailles : l'évolution de nos campagnes : entre extensions pavillonnaires, préservation des sites naturels et de terres agricoles,
 - Le samedi 13 septembre à 14H30 : rendez-vous à l'entrée de la réserve naturelle de Grand Pierre et Vitain, rue de la garenne à Marolles,
 - Le dimanche 21 septembre à 9H30, rendez-vous devant la mairie de Molineuf : forêts de notre territoire : Quels rôles ? Quels usages ?Si vous souhaitez d'autres renseignements, appeler le 02.54.90.35.45 ou rendez-vous sur le site www.agglopolys.fr
- ➔ **les 13, 14, 20 et 21 septembre prochain** : Promenade artistique de Molineuf.
- ➔ **À noter d'ores et déjà que le repas des Aînés aura lieu cette année le DIMANCHE 2 NOVEMBRE à la salle des fêtes de Molineuf à partir de 12 heures. Le bulletin d'inscription vous sera envoyé courant du mois de septembre.**

INFORMATIONS DIVERSES

- ➔ **Voici les horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale pour le mois d'août :**
la Mairie : du 8 au 27 août : ouverture les mardi et jeudi de 15 h à 18 h. Réouverture le 28 août à 15 heures.
L'agence postale : du 2 août au 18 août inclus. Réouverture le 19 août à 15 heures.
- ➔ Site internet pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement : www.centre-loisirs-molineuf.jimdo.com.
- ➔ Les albums du Centenaire de Molineuf sont dorénavant vendus au prix de 70,00 € l'unité.
- ➔ Permanences de Madame Lannot, assistante sociale, centre de prévention du Conseil Général, les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois de 9H30 à 11H30. Tél. 02 54 55.82.82.

ENCORE ET TOUJOURS...

- Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de brûler des déchets dans les jardins (herbes ou autres).
- N'oubliez pas que les horaires autorisés pour les engins à moteur sont les suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12H et de 14H à 19H, samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H, **dimanche et jours fériés uniquement de 10h00 à 12h00.**
- Déchetterie : ouverture le samedi de 9H à 12H du 1^{er} avril au 30 septembre.
- Permanences du maire et des adjoints : tous les samedis matins de 10h00 à 12h00 à la mairie.
- La mairie et l'agence postale sont ouvertes les jours suivants : mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 15h00 à 18h00, le samedi de 9H à 12H.
- La bibliothèque est ouverte le mercredi de 15H à 19H et le samedi de 10H à 12H30.
- N'hésitez pas à consulter le site de la mairie de Molineuf : www.molineuf.fr
- Pour la réservation de la salle des fêtes, merci d'adresser votre demande à Sylvie Moreau : mairiemolineuf.smoreau@orange.fr.
- Pour toute question sur cette parution ou pour diffuser des informations, n'hésitez pas à nous contacter : groupecom.mairiemolineuf@orange.fr.

Dates des prochains conseils municipaux :

- **Vendredi 5 septembre à 20h00**
- **Mercredi 8 octobre à 20h00**
- **Vendredi 7 novembre à 20h00**
- **Jeudi 4 décembre à 20h00**